

*Question présentée par le député :*

*M. Christian Zaugg*

*Date de dépôt : 10 mai 2016*

## **Question écrite urgente**

### **Conditions de travail au service des transports de Foyer Handicap**

Les faits suivants ont été portés à ma connaissance par des employés du service des transports de Foyer Handicap. Les conditions de travail dans ce service et celles des auxiliaires en particulier ne remplissent pas toutes les conditions d'une fondation du grand Etat subventionnée par le canton, à savoir que :

- une répartition proportionnelle du travail entre les auxiliaires actifs et retraités n'est pas réalisée ;
- la présence de civilistes et leur quota (mais est-il respecté ?) posent un problème de reconnaissance ;
- les missions ne sont pas suffisamment planifiées à l'avance ;
- les pauses ne sont pas rétribuées ;
- la formation continue en vue d'aider à l'obtention du permis professionnel n'est pas prise en compte par la fondation ;
- des rumeurs planent sur la suppression des transports durant le week-end ;
- les rapports entre la hiérarchie et les employés ne s'inscrivent pas dans le respect qui devrait leur être dû.

*Le Conseil d'Etat connaît-il cette situation et entend-il y remédier ?*